

Un stage en juin pour les élèves de seconde

Publié le 18 mars 2024

En novembre 2023, le ministre de l'Éducation nationale a instauré un stage d'observation pour l'ensemble des 560 000 élèves de seconde générale et technologique dès juin 2024. Ce stage aura lieu du 17 au 28 juin 2024. Dans un contexte de tension du marché du travail et de nécessité pour notre jeunesse de construire des projets d'orientation réalistes, le Medef s'est engagé à contribuer à la mise en œuvre de cette initiative gouvernementale qui s'inscrit dans l'ambition portée par Patrick Martin de rapprocher toujours plus l'entreprise de l'école.

- Quelle forme ? Soit 2 semaines dans la même structure, soit 2 fois 1 semaine dans 2 structures différentes. Vous avez également la possibilité d'accueillir les élèves par groupes.
- Quel cadre légal ? Une convention individuelle est signée pour chaque élève avec son établissement de scolarisation. Sur sa demande, le lycéen peut obtenir une attestation de stage.
- Et après ? Les lycéens pourront partager un retour d'expérience en début d'année scolaire suivante (un rapport de stage n'est pas obligatoire).

Cette mobilisation est réelle partout en France grâce à toutes les entreprises qui répondent présentes pour proposer des offres de stage ! Merci !

Pour toutes les autres qui n'ont pas encore franchit le pas, sachez que le MEDEF déploie une offre de services afin de pouvoir répondre à toutes vos questions sur ces stages et valoriser le dispositif auprès de vous.

Le Medef vous encourage à considérer l'embauche de stagiaires comme une stratégie gagnante pour assurer la compétitivité et la durabilité de nos entreprises à long terme. En offrant des opportunités de stage, nous investissons dans nos collaborateurs de demain !

L'intégration des stagiaires dans les entreprises est non seulement bénéfique, mais aussi essentielle pour :

- Rapprocher le monde éducatif du monde économique
- Agir sur l'attractivité
- Acculturer notre jeunesse et bénéficier du regard des nouvelles générations

Déposez votre offre sur :

- [La plateforme nationale](#)

ou sur les plateformes régionales :

- [Auvergne-Rhone-Alpes](#)
- [Bourgogne France Comté](#)
- [Bretagne](#)
- [Corse](#)
- [Hauts-de-France](#)
- [La Réunion](#)
- [Normandie](#)
- [Occitanie](#)
- [Pays de la Loire](#)

[>> Télécharger le guide pratique](#)

[**Ecoutez le podcast**](#)